LE GUIDE DE L'APPRENTI

LES CONDITIONS pour devenir apprenti

L'apprenti est un salarié rémunéré

SON ÂGE :

Il doit avoir moins de 26 ans pour signer un contrat d'apprentissage.

SA NATIONALITÉ :

Il peut être de nationalité française, ressortissant de l'Union Européenne et hors Union Européenne. Il est désormais prévu qu'une autorisation de travail est accordée de droit aux étrangers autorisés à séjourner en France pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage *(se renseigner auprès de la préfecture et de la DIRECCTE ex DDTEFP)*.

SA CANDIDATURE AU DIPLÔME :

Il doit être reçu aux étapes de sélections universitaires.

La candidature en apprentissage se fait avant la signature du contrat

SON CONTRAT :

Il doit avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur au plus tard 3 mois après le jour de la rentrée.

LE SALAIRE de l'apprenti

Un salaire sans charges sociales : brut = net*

Le salaire est déterminé en pourcentage du SMIC ou SMC *(salaire minimum conventionnel)*, il est versé tous les mois à compter de la date de début de contrat. Le montant mensuel est le même que l'apprenti soit en cours ou en entreprise.

	SECTEUR PRIVÉ		SECTEUR PUBLIC	
	1ère année	2ème année	1ère année	2ème année
Jusqu'à 17 ans	25 %	37 %	45 %	57 %
De 18 à 20 ans	41 %	49 %	61 %	69 %
Plus de 21 ans	53 %	61 %	73 %	81 %

*salaire brut = salaire net sauf conditions particulières applicables dans l'entreprise

1ère année : apprenti en DUT 1 ou DSCG 1
2ème année : apprenti en DUT 2, Licence Pro, Master Pro, DCG ou DSCG 2

LES AIDES FINANCIÈRES

Le CFAIURC propose un "coup de pouce" financier aux apprentis

FORFAIT TRANSPORT :

Le CFAIURC propose un forfait à tous les apprentis qui effectuent plus de 6 km entre leur domicile et l'Université. L'adresse domicile de référence est celle du contrat d'apprentissage. Ce forfait est versé en 3 fois dans l'année universitaire.

FORFAIT DOUBLE LOGEMENT :

Pour faciliter la mobilité des apprentis, le CFAIURC propose une aide pour les locataires de 2 logements*, elle est de 45 € par semaine de formation à l'Université ou 9 € par nuitée pour les semaines incomplètes.
*(*à condition que les baux de locations soient au nom de l'apprenti)*.

Renseignez-vous auprès de votre Caisse d'Allocation Familiale pour l'APL.

TROUVER L'ENTREPRISE

La recherche d'entreprise se fait le plus tôt possible

PRÉPARER SON DOSSIER POUR LA PROSPECTION ET L'ENTRETIEN :

L'apprenti doit avoir en sa possession un CV à jour, une lettre de motivation, la fiche du diplôme concerné, et le guide de l'employeur. Pour mettre toutes les chances de son côté, l'apprenti doit connaître les avantages de l'employeur qui embauche un apprenti.

NOUS INFORMER DE L'AVANCEMENT DE VOS RECHERCHES :

Il est important d'informer le secrétariat ou le responsable de la formation de l'évolution des recherches. Le CFAIURC peut accompagner les apprentis dans les recherches et proposer des ateliers Techniques de Recherche d'Emploi *(mars à juin)*.

Avantages de l'employeur : rémunération en % du SMIC ou SMC, exonération de charges sociales, prime* à l'effort de formation *(*secteur privé uniquement)* crédit d'impôt de 1 600 €...

Le contrat d'apprentissage : l'employeur se charge d'en faire la demande auprès de sa chambre consulaire

TYPE DE CONTRAT : CDD réservé aux moins de 26 ans avec période d'essai de 2 mois.

DATE DE DÉBUT : Au plus tôt 3 mois avant le jour de rentrée universitaire et au plus tard 3 mois après.

DATE DE FIN : Après la dernière épreuve de l'examen de l'apprenti.

CONGÉS PAYÉS : L'apprenti bénéficie des mêmes droits aux congés payés que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Ces congés sont pris en accord avec l'employeur en dehors des périodes universitaires.

SÉCURITÉ SOCIALE : Dès la signature du contrat d'apprentissage l'apprenti doit prendre contact avec la CPAM de son domicile pour ouvrir ses droits, il ne doit plus souscrire à la sécurité sociale étudiante SMECO ou LMDE.

MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE : L'apprenti a le droit de souscrire une mutuelle complémentaire : parents, entreprise ou étudiante.

Les avantages de l'apprenti

Il bénéficie du même diplôme qu'en formation classique, la différence est l'expérience professionnelle acquise au terme du contrat.

Il est personnellement encadré par un tuteur universitaire à l'Université et un Maître d'Apprentissage en entreprise.

Il est rémunéré et accède à des avantages financiers *(gratuité des frais d'inscription, forfaits transport et logement...)*.

Il a la possibilité de poursuivre ses études en apprentissage ou non.

Il met toutes les chances de son côté pour une insertion professionnelle rapide...

CONTACTS

Site de Tours CFAIURC | 29 rue du Pont Volant | 37082 TOURS cedex 2 | Tél. 02 47 36 76 32 | Fax 02 47 36 76 34 | apprentissage@univ-tours.fr
Site d'Orléans CFAIURC | 8 rue Léonard de Vinci | BP 6749 | 45067 ORLEANS cedex 2 | Tél. 02 38 49 43 36 | Fax 02 38 41 70 92 | apprentissage@univ-orleans.fr

CFAIURC Centre de Formation d'Apprentis Inter Universitaire Région Centre

AFAQ ISO 9001

www.cfaiurc.fr